

Rapport 2021
Loi Energie – Climat
Article 29

Sommaire

Préambule / Introduction	3
1. Informations relatives à la démarche générale d'UBS LA MAISON de Gestion	4
2. Informations relatives aux moyens internes déployés par UBS LA MAISON de Gestion	6
3. Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité	7
4. Stratégie d'engagement et politique de vote	8
5. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris	10
6. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	11
7. Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques	12

Préambule / Introduction

UBS LA MAISON de Gestion a entrepris en 2021 une démarche d'intégration, dans son processus de gestion, des critères extra-financiers : Environnementaux, Sociaux, et de Gouvernance (ESG). La politique d'Investissement Durable était en cours d'élaboration en 2021. Elle reposera sur trois piliers : des exclusions ciblées et systématiques, l'intégration de critères ESG et une politique d'engagement.

Cela s'est concrétisé par :

- la création d'un mandat Investissement Durable dans lequel un client peut opter pour des objectifs de nature extra-financiers (E, S et/ou G)
- l'intégration des risques de durabilité au sein des processus de gestion et de la politique de rémunération
- des réflexions sur la stratégie pluriannuelle d'engagement actionnarial
- des réflexions sur l'élaboration de la politique d'exclusion, la politique de suivi des controverses, la politique d'intégration de critères ESG et la politique d'engagement actionnarial et de vote.

1. Informations relatives à la démarche générale d'UBS LA MAISON de Gestion

UBS LA MAISON de Gestion ambitionne de mettre en place un plan pluriannuel d'intégration des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux sociaux, et de qualité de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement des OPC et des mandats qu'elle gère et d'adapter sa politique de gestion des risques.

a. Intégration ESG

UBS LA MAISON de Gestion a entrepris en 2021 une démarche d'intégration, dans son processus de gestion, des critères extra-financiers : Environnementaux, Sociaux, et de Gouvernance (ESG). La politique d'Investissement Durable était en cours d'élaboration en 2021. Elle reposera sur trois piliers :

- des exclusions ciblées et systématiques
- l'intégration de critères ESG
- une politique d'engagement

Le premier filtre d'exclusion ainsi que la politique d'engagement sont décrits ci-après (4.a, 4.c et 4.e).

La démarche d'UBS LA MAISON de Gestion se veut « Best-in-Class » en privilégiant les entreprises ayant les meilleures pratiques quel que soit le secteur d'activité dans lequel elles évoluent. Cette approche vise à obtenir des portefeuilles diversifiés, représentatifs de l'économie mondiale tout en investissant en priorité dans des entreprises paraissant les plus vertueuses sous l'angle des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance). Elle cherche également à favoriser les entreprises démontrant une amélioration de leurs pratiques et de leurs performance ESG dans le temps (« Best-Effort »). Enfin le concept de matérialité a été utilisé en identifiant et hiérarchisant les enjeux RSE des entreprises en fonction de leur impact sur leur activité et sur leurs parties prenantes. Chaque enjeu est en effet priorisé du point de vue de l'entreprise et des parties prenantes. Ceux qui sont prioritaires des deux points de vue, Best-in-Class et Best-Effort, ont été retenus pour l'analyse ESG.

Enfin, des thématiques d'investissement durables ont été intégrées dans les mandats Investissement Durable et certains fonds en fonction des objectifs des clients.

b. Reporting extra-financier

UBS LA MAISON de Gestion produit des reportings mensuels ESG à destination des clients sous mandat de gestion Investissement Durable. Dans le cadre du périmètre de la gestion collective, les reportings ESG ont été réalisés pour les fonds concernés.

c. Listes des OPC et mandats prenant en compte l'ESG

Règlementation SFDR	OPC	Mandats
Article 8 (nombre et noms)	2 OPC LMdG Trésorerie Longue Actions Monde Valeurs Responsables	15 mandats Investissement Durable
Article 8 (Encours et % AUM [Assets Under Management] totaux gérés par l'entité)	158 M€ 2.3%	22 M€ 0.3%

d. Engagement de place

UBS LA MAISON de Gestion en sa qualité de filiale du Groupe UBS a souscrit au fil du temps, à divers codes relatifs à un comportement responsable des entreprises, à des normes internationales en matière de diligence requise et à des initiatives de communication d'information afin de répondre aux attentes des acteurs concernés. UBS adhère aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (Task Force on Climate-related Financial Disclosures, TCFD) et aux principes pour une banque responsable.

Par ailleurs, UBS LA MAISON de Gestion a entamé le processus de signature des PRI (Principles for Responsible Investment).

2. Informations relatives aux moyens internes déployés par UBS LA MAISON de Gestion

a. Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à l'ESG

Depuis 2021, l'expertise ESG est regroupée au sein d'une équipe de quatre collaborateurs dédiés à l'intégration de l'expertise au cœur de la gestion et au développement de l'offre ESG d'UBS LA MAISON de Gestion. Cette équipe travaille en interaction avec chaque équipe de gestion Actions, Taux, Diversifié et Mandats et consacre entre 25% et 75% de son temps au développement de l'ESG.

Au niveau des ressources, UBS LA MAISON de Gestion s'appuie sur la forte expertise des agences MSCI et Ethifinance, ainsi que sur l'expertise du Groupe UBS.

La Société de gestion s'était dotée dès 2020 d'un Comité d'Investissement Durable dédié à l'analyse des données extra-financières des entreprises cotées afin de structurer ses choix d'investissement.

Il a pour rôle :

- d'établir et de diffuser une analyse extra-financière des valeurs en portefeuilles,
- de discuter des valeurs les moins bien notées et proposer aux gérants qui les détiennent des arbitrages dans la perspective d'améliorer la qualité globale du portefeuille
- d'assurer le suivi des notations extra-financières des portefeuilles gérés par UBS LMdG.

Ce Comité a notamment pour objet de permettre à tous les gérants d'être conscients des insuffisances éventuellement identifiées sur certains émetteurs et de guider les choix d'investissement des gérants en charge des offres de gestion qui s'affichent "ISR", "ESG" ou "durables, et permet d'échanger sur les actualités, d'évaluer les controverses ESG de nos investissements.

Le Comité Investissement Durable liste également les émetteurs qui sont impliqués dans les activités potentiellement controversées ci-après afin de permettre l'exclusion de ces émetteurs des portefeuilles discrétionnairement en fonction des exclusions choisies par les clients.

b. Renforcement des capacités internes

Cinq collaborateurs ont été formés sur les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, trois ont obtenu le diplôme CFA ESG et deux ont obtenu le diplôme CESGA (EFFAS) spécialisé sur l'Investissement Socialement Responsable. La formation de l'ensemble des collaborateurs a vocation à se poursuivre.

UBS LA MAISON de Gestion a l'ambition de transformer environ 85% de ses fonds en fonds conformes à l'article 8 du Règlement SFDR/Disclosure à la fin de l'année 2022, fonds prenant donc en compte des critères extra-financiers.

3. Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

a. Organisation interne

Toutes les démarches entreprises en matière d'ESG, notamment celles liées à l'élaboration de la politique d'Investissement Durable, sont validées par le Comité Exécutif de la société de gestion.

b. Politique de rémunération

L'approche d'UBS en matière de rémunération à l'échelle mondiale est soutenue par les Principes de Rémunération (« Total Reward Principles ») qui établissent un cadre axé sur la conduite et de saines pratiques applicables aux employés parmi lesquels les preneurs de risques. Les employés sont évalués et rémunérés pour leurs réalisations par rapport à une gamme d'objectifs financiers et non financiers, y compris la gestion des risques. La Politique de rémunération applicable localement a été adaptée afin de prendre en considération le risque de durabilité à compter de la date d'entrée en vigueur du Règlement européen précité.

Lorsque des risques liés à la durabilité font partie des objectifs de performance d'un employé, ceux-ci seront pris en compte dans l'évaluation qualitative de la performance, qui, à son tour, est l'un des facteurs qui détermine la rémunération totale d'un employé.

La politique de rémunération d'UBS LA MAISON de Gestion a été approuvée par le Conseil de surveillance de la société de gestion. Les principes de la politique de rémunération sont examinés périodiquement par le Comité de rémunération d'UBS France Holding et adaptés au cadre réglementaire.

c. Intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité

Une démarche d'intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne du conseil de surveillance de l'entité est entreprise.

4. Stratégie d'engagement et politique de vote

a. Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement

Comme exposé précédemment, la politique d'Investissement Durable d'UBS LA MAISON de Gestion repose sur trois piliers :

- des exclusions ciblées et systématiques
- l'intégration de critères ESG
- une politique d'engagement

La politique d'engagement était en cours de développement en 2021.

b. Présentation de la politique de vote

UBS LA MAISON de Gestion a recours depuis sa création aux services du prestataire ISS (Institutional Shareholder Services, <https://www.issgovernance.com/>), agence de conseil en vote (« proxy advisor »), pour exercer les droits de vote attachés aux instruments financiers détenus dans les portefeuilles des fonds afin de systématiser sa capacité de vote. ISS analyse les propositions de résolutions de vote des émetteurs concernés et formule des recommandations de vote argumentées.

Cas dans lesquels sont exercés les droits de vote attachés aux instruments financiers détenus dans les portefeuilles des fonds :

La participation au vote s'exerce en s'appuyant sur les recommandations formulées par le « proxy advisor » ISS :

- Systématiquement sur les sociétés dans lesquelles les OPC sont investis ;
- Selon les cas, ce vote peut exprimer un soutien ou manifester un désaccord, en cas de difficultés faisant courir un risque important aux actionnaires.

Cas dans lesquels les droits de vote ne sont pas exercés :

- Ils concernent les pays à POA (Power Of Attorney) où la procédure de vote exige des surcoûts financiers.

A noter que l'univers d'investissement des portefeuilles de fonds gérés est en quasi-totalité concentré sur l'Union Européenne avec une très forte prédominance sur la zone euro, la part plus internationale restant plus modeste.

La politique de vote a été adoptée dans le respect de la philosophie générale et des principes retenus et mis en œuvre au sein du Groupe UBS qui privilégie :

- La protection des intérêts financiers des clients porteurs de parts ou actionnaires des OPC ;
- L'exercice des droits de vote pour encourager les bonnes pratiques de gouvernance au sein des organes de direction des sociétés. Nous sommes en effet persuadés que le respect par les sociétés de règles de bonne gouvernance est de nature à favoriser sur le long terme leurs performances et la croissance de la valeur actionnariale.

c. Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre

UBS LA MAISON de Gestion dispose d'une politique d'engagement actionnarial mais celle-ci n'a pas encore été mise en œuvre en matière de stratégie d'engagement ESG.

d. Bilan de la politique de vote

Le bilan de la politique de vote est présent sur le site internet d'UBS LA MAISON de Gestion www.lamaisondegestion.com

e. Décisions prises en matière de stratégie d'investissement

UBS LA MAISON de Gestion envisage d'établir au premier trimestre 2022 une politique d'exclusions normatives et sectorielles afin de renforcer l'investissement responsable. Fondée sur des exclusions systématiques, elle constituera un socle commun et un premier filtre au titre de la politique d'Investissement Durable au sein d'UBS LA MAISON de Gestion.

Cette politique, pourra être appliquée à l'univers d'investissement des portefeuilles soumis à ces contraintes de gestion.

5. Informations sur la stratégie d’alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

UBS LA MAISON de Gestion est consciente des enjeux clefs relatifs aux objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l’Accord de Paris et met tout en œuvre pour déployer de multiples initiatives. Pour cela, un partenariat sera signé courant deuxième trimestre 2022 avec l’entreprise Climate Seed afin de calculer l’empreinte carbone (Scope 1 et Scope 2) de l’entité et mettre en place un plan d’actions permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

6. Informations sur la stratégie d’alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

UBS LA MAISON de Gestion n’a pas encore développé de stratégie d’alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.

Les objectifs de long terme liés à la biodiversité seront pris en considération dans les prochains développements de la politique d’Investissement Durable de l’entreprise.

7. Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

UBS LA MAISON de Gestion estime que les risques en matière de durabilité pourraient avoir une influence sur la performance des investissements. Afin d'optimiser la performance à long terme des investissements de ses clients, UBS LA MAISON de Gestion s'attache à intégrer continuellement les risques en matière de durabilité, lorsque l'objectif de gestion prévoit un tel objectif, dans ses processus de décision, en particulier dans le cadre du mandat de gestion « Investissement Durable » ou dans le cadre de fonds dont l'objectif le spécifie. L'intégration des risques en matière de durabilité dans le processus d'investissement se déroule conformément aux politiques d'investissement, aux constructions de portefeuilles, à la sélection de produits.

UBS LA MAISON de Gestion intègre les risques en matière de durabilité dans le processus de décision relatif aux investissements :

- pour évaluer les titres d'émetteurs uniques (actions et obligations) ou des fonds d'investissement, les risques en matière de durabilité sont pris en considération parmi d'autres risques financiers lors de l'étude financière des émetteurs ainsi que lors des diligences requises des fonds.
- l'évaluation des risques en matière de durabilité et leur importance sont l'un des nombreux critères utilisés pour déterminer dans quelle mesure de tels instruments devraient être sélectionnés dans le cadre de la gestion de mandats de gestion et de fonds. Les risques en matière de durabilité sont mentionnés dans le document «Principles and methodology of research in Global Wealth Management CIO Investment Office» (disponible à l'adresse ubs.com/cio).
- lors de l'étude de placements et de diligences requises, UBS LA MAISON de Gestion vise à identifier les risques financiers - y compris les risques en matière de durabilité inhérents aux objectifs prédéfinis - afin de gérer de manière globale les risques du portefeuille.